Bruxelles sur les politiques de développement rural

Briefing n° 38 : Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : Réussites dans les pays ACP

27 octobre 2014, Secrétariat ACP, 451 Avenue Georges Henri, 1200 Bruxelles

Succès dans la lutte contre la pêche INN: perspective de la société civile

Olivier Laboulle, Coordinateur de projets Afrique de l'Ouest, EJF, Royaume Unie

Résumé

D'après les estimations, les taux les plus élevés de pêche illicite, non déclarée et non règlementée (INN) à l'échelle mondiale sont enregistrés dans les eaux de l'Afrique occidentale et représentent 37 % de la capture totale. Les activités de pêche illicite pratiquées dans la zone d'exclusion côtière (Inshore Exclusion Zone-IEZ) par des chalutiers industriels ont des conséquences dévastatrices pour les communautés locales, se traduisant par l'appauvrissement des stocks, la destruction des filets de pêche et menant les pêcheurs à la faillite.

L'ONG Environmental Justice Foundation (EJF) œuvre depuis 2008 dans les pays les plus touchés de la région, en mettant à contribution plusieurs communautés de la Sierra Leone, du Liberia, du Ghana et de la Côte d'Ivoire. EJF les équipe d'appareils photos Pentax munis d'un système GPS et les forme à photographier puis à signaler les incidents liés à la pêche INN dans la zone d'exclusion côtière. Cette initiative conjuguée aux activités quotidiennes de surveillance de l'ensemble de la région par satellite permet à EJF de rassembler des preuves en vue de créer des alertes de pêche illicite grâce à l'enregistrement des opérations présumées illégales. En 2014, EJF a d'ores et déjà émis 29 alertes (contre 27 sur l'ensemble de l'année 2013) qui ont été transmises à l'État du pavillon ou à l'État côtier concerné. Le succès de cette méthode se reflète également dans la cessation totale du chalutage illicite dans la zone d'exclusion côtière de la Sierra Leone sur une année entière entre 2012 et 2013, dans l'imposition d'amendes s'élevant à plusieurs centaines de milliers de dollars qui ont été versées aux États côtiers et aux États du pavillon ainsi que dans la saisie de cargaisons provenant de la pêche INN.

Trois pays africains ont été sanctionnés en vertu du règlement de l'UE sur la pêche INN depuis 2012 : le Ghana, la Guinée et le Togo. Le paragraphe 49(2) du règlement INN de l'UE accorde aux ONG comme EJF un rôle plus important dans la lutte contre la pêche INN, leur permettent l'introduction officielle de preuves. L'article stipule que : « La Commission […] examine également les informations […] concernant des navires de pêche observés qui ont été transmises par des citoyens, des organisations issues de la société civile, y compris les organisations environnementales, ainsi que par des représentants des parties prenantes du secteur de la pêche ou du commerce du poisson. ». Le cas du Ghana est révélateur de l'impact positif que l'approche européenne de lutte contre la pêche INN axée sur le marché a eu sur les différentes approches et les efforts déployés par les ONG telles qu'EJF. Au cours des deux dernières années, EJF a transmis près de 15 alertes INN aux autorités ghanéennes qui ont, quant à elles, émis pour la première fois un avertissement à l'encontre d'un chalutier accusé de pêche illégale dans la zone IEZ en septembre 2014, à l'occasion du second règlement extrajudiciaire au cours duquel des éléments de preuve fournis par EJF ont été utilisés. Le règlement INN de l'UE offre une plateforme officielle qui permet de favoriser l'implication des ONG et des acteurs non étatiques, et qui constitue, selon EJF, l'un des outils les plus importants et les plus efficaces dans la lutte contre la pêche INN à l'échelle mondiale. Il

convient de saluer la Commission européenne et notamment l'équipe de la DG Mare, pour le travail accompli et les réussites obtenues.

Les effets dévastateurs de décennies de pêche industrielle illégale sur la biodiversité marine et sur les moyens de subsistance des pêcheurs locaux ont également entraîné d'autres problèmes. Paradoxalement, les pêcheurs traditionnels confrontés à une baisse de leur capture et de leurs revenus en sont venus à adopter eux-mêmes des pratiques de pêche illégale telles que l'utilisation de la dynamite et de pesticides ou la pratique de la pêche dans les zones de reproduction, faisant ainsi fi des règles de pêche ancestrales et aggravant encore la situation. Bien que l'existence d'instruments juridiques internationaux et d'approches axées sur le marché pourrait contribuer à résoudre le problème lié à la pêche industrielle INN, la question soulevée par l'adoption croissante de pratiques néfastes par des centaines de milliers de pêcheurs locaux nécessitera un nouveau travail de fond, bien plus exigeant en termes de temps et de ressources. Couronné d'un certain succès, le travail d'EJF auprès de gouvernements, de partenaires locaux et de pêcheurs traditionnels de la région de l'Afrique occidentale a pour objectif de mettre en place de zones marines protégées, de sensibiliser à la question de la conservation de la biodiversité et de créer des options alternatives de subsistance pour les communautés côtières.

Malgré des progrès et certains résultats positifs constatés dans la lutte contre la pêche INN dans la région africaine ces dernières années, rien ne laisse à penser que ce phénomène pourrait rapidement disparaître. Il n'existe pas de remède miracle à la pêche INN. Les instruments juridiques internationaux, les sanctions imposées aux marchés, l'implication des communautés sur le terrain, une collaboration étroite entre les États de pavillon, les États côtiers et les États de port ainsi que l'engagement d'acteurs non étatiques et d'ONG comme EJF forment une combinaison d'éléments essentiels dans la lutte contre la pêche illicite.